



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**LE CHAPITRE 2, LE FONDS D'INFRASTRUCTURE
DU G8, DU RAPPORT DU PRINTEMPS 2011 DE LA
VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
des comptes publics**

Le président

David Christopherson, député

MARS 2012

41^e LÉGISLATURE, 1^e SESSION



Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à :
Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**LE CHAPITRE 2, LE FONDS D'INFRASTRUCTURE
DU G8, DU RAPPORT DU PRINTEMPS 2011 DE LA
VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
des comptes publics**

Le président

David Christopherson, député

MARS 2012

41^e LÉGISLATURE, 1^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

41^e LÉGISLATURE, 1^e SESSION

PRÉSIDENT

David Christopherson

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Gerry Byrne

Daryl Kramp

MEMBRES

Malcolm Allen

Joyce Bateman

Earl Dreeshen

Bryan Hayes

Bev Shipley

Jay Aspin

Lysane Blanchette-Lamothe

Matthew Dubé

Andrew Saxton

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Joann Garbig

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Alex Smith, analyste

Jeff Graham, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié le chapitre 2, le Fonds d'infrastructure du G8, du Rapport du printemps 2011 de la vérificatrice générale du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

INTRODUCTION

Le Canada est régulièrement l'hôte de sommets internationaux. Avant 2010, il avait accueilli le Sommet du Groupe des huit (G8) à quatre reprises : en juillet 1981 à Montebello (Québec); en juin 1988 à Toronto (Ontario); en juin 1995 à Halifax (Nouvelle-Écosse); et en juin 2002 à Kananaskis (Alberta). Autrefois, le gouvernement fédéral mettait des fonds à la disposition des régions pour l'organisation de tels événements. Ainsi, en avril 2001, la ville de Québec a reçu quelque 4,5 millions de dollars pour le Sommet des Amériques, et Kananaskis a obtenu 5 millions de dollars pour le Sommet du G8 de juin 2002.

En juin 2008, le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il organiserait une rencontre des dirigeants du G8, les 25 et 26 juin 2010 à Huntsville, en Ontario. En février 2009, le gouvernement a annoncé la création d'un fonds de 50 millions de dollars pour la région où devait se tenir ce sommet, Parry Sound—Muskoka.

Dans son rapport intitulé *Printemps 2011 – Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, le Bureau du vérificateur général (BVG) a présenté les résultats d'un audit qui a porté sur le Fonds d'infrastructure du G8. Cet audit visait à déterminer comment ce fonds avait été créé et financé, et comment les projets avaient été choisis¹.

Le 5 octobre 2011, le vérificateur général par intérim a exposé au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) les conclusions de son audit et d'autres audits inclus dans le rapport *Printemps 2011 – Rapport de la vérificatrice générale* et dans le rapport *Le Point* de 2011. Il était accompagné de Wendy Loschiuk, vérificatrice générale adjointe, et de Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint. Au cours de la réunion, les membres du Comité leur ont posé des questions au sujet du Fonds d'infrastructure du G8.

Le Comité a tenu une audience spéciale sur cet audit le 2 novembre 2011. Ont comparu devant lui l'honorable Tony Clement, président du Conseil du Trésor, et

¹ Vérificatrice générale du Canada, « Chapitre 2 – Le Fonds d'infrastructure du G8 », *Printemps 2011 – Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, Ottawa, 2011.

l'honorable John Baird, ministre des Affaires étrangères. Ils étaient accompagnés de Michelle d'Auray, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat), de Yaprak Baltacioglu, sous-ministre, ministère des Transports, de John Forster, sous-ministre délégué, Infrastructure Canada, et de Richard Dicerni, sous-ministre, ministère de l'Industrie.

APPROBATION DES FONDS PAR LE PARLEMENT

En février 2009, l'honorable Tony Clement, alors ministre de l'Industrie, a annoncé que le gouvernement fédéral verserait des fonds à la région accueillant le Sommet du G8 de 2010 pour l'infrastructure nécessaire. Le ministre Baird a indiqué au Comité qu'une « somme allant jusqu'à 50 millions de dollars était disponible² ».

Yaprak Baltacioglu, sous-ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, a expliqué au Comité que des représentants du Ministère avaient recommandé que le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités de l'époque, l'honorable John Baird, utilise le Fonds pour l'infrastructure frontalière pour financer les projets du G8 en raison du peu de temps dont on disposait. Elle a indiqué :

[L]orsque le ministère a reçu les nouveaux fonds, il ne disposait pas de beaucoup de temps pour mettre au point le programme et l'exécuter. Il fallait que les projets débutent dans les semaines qui suivaient. Par conséquent, les hauts fonctionnaires du ministère se sont efforcés de trouver la façon la plus pratique d'administrer ce programme. Il faut souvent prévoir de quatre à six mois pour obtenir de nouveaux fonds, pour mettre sur pied des programmes et pour se faire accorder tous les pouvoirs et toutes les autorisations nécessaires à partir de zéro. Par conséquent, on a eu l'idée d'utiliser le Fonds pour l'infrastructure frontalière pour administrer convenablement le programme tout en réduisant le temps requis pour le faire approuver. D'autres fonds assujettis à des modalités distinctes sont venus grossir le Fonds pour l'infrastructure frontalière. Encore une fois, comme nous l'avons dit, à l'époque, cette façon de faire les choses avait été considérée judicieuse. Quelques mois plus tard, les hauts fonctionnaires ont songé que nous aurions dû créer un fonds autonome, car nous aurions pu obtenir son approbation probablement aussi vite, le plan d'action économique ayant facilité beaucoup les choses en ce qui concerne l'approbation des mémoires au

² Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, le 2 novembre 2011, réunion n^o 12, 1545.

Cabinet, des présentations au Conseil du Trésor, etc. À ce moment-là, ils ne le savaient pas. Ils ont repensé au processus passé, et c'est ce qu'ils ont recommandé au Ministre³.

Sur la recommandation de fonctionnaires, le gouvernement a décidé que le Fonds pour l'infrastructure frontalière servirait à l'administration du financement accordé pour le Sommet, mais que les modalités du Fonds ne s'appliqueraient pas aux projets d'infrastructure reliés au Sommet. Le gouvernement a établi de nouvelles modalités applicables aux projets financés par le Fonds d'infrastructure du G8.

En novembre 2009, le *Budget supplémentaire des dépenses (B), 2009-2010* a été déposé au Parlement. Ce document prévoyait un article de 83 millions de dollars au titre du « Fonds sur l'infrastructure frontalière, en vue d'investissements destinés aux infrastructures pour réduire l'engorgement à la frontière⁴ ». De ce montant, 50 millions étaient destinés à des projets pour le Sommet du G8. Le BVG a conclu que le gouvernement n'avait pas fait preuve de transparence lorsqu'il a demandé au Parlement d'approuver les fonds : le Parlement n'a ni reçu d'explications claires quant à la manière dont les fonds seraient dépensés.

Comme les fonds n'ont pas tous été dépensés en 2009-2010, le gouvernement a inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2010-2011* un article de 10 millions de dollars pour le « financement au Fonds sur l'infrastructure frontalière pour des projets à l'appui du sommet du G8 de 2010⁵ ». Même si cette précision indique que les fonds se destinent à des projets menés dans le cadre du Sommet du G8 de 2010, le BVG a conclu que le libellé manquait toujours de clarté parce qu'il donnait à penser que les projets concernaient d'une façon ou d'une autre l'infrastructure frontalière, ce qui n'était pas le cas.

Le BVG a recommandé que le Secrétariat, d'une part, revoie les méthodes utilisées pour déterminer quels renseignements doivent être présentés au Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses et, d'autre part, qu'il modifie ses

³ Réunion n° 12, 1700.

⁴ Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B), 2009-2010*, Ottawa, 2009, p. 255.

⁵ Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A), 2010-2011*, Ottawa, 2010, p. 171.

processus afin que le Parlement dispose d'une information claire et exacte au sujet de l'utilisation prévue des fonds. Le gouvernement a accepté cette recommandation. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a fourni la réponse suivante : « Dans des situations analogues, le Secrétariat du Conseil du Trésor s'engage à accroître la transparence lorsqu'il présentera de tels programmes dans les prévisions budgétaires⁶. »

Michelle d'Auray, secrétaire du Conseil du Trésor, a dit au Comité que le financement des projets au titre du Fonds d'infrastructure du G8 n'était pas clairement indiqué dans le Budget supplémentaire des dépenses en raison des processus du Secrétariat :

C'est un processus d'ordre technique que nous utilisons quand un sous-programme fait partie d'un programme, le Fonds pour l'infrastructure frontalière, dans ce cas-ci : nous incluons tous les éléments du sous-programme dans le titre du programme principal. C'est un regroupement d'ordre technique et, en ce sens, nous pouvons le faire. C'est ce que nous faisons depuis plus de 100 ans. Il s'agit simplement du regroupement d'un élément du sous-programme dans un programme principal. Il n'y a pas d'erreur. Essentiellement, c'est un processus technique que nous utilisons. Nous reconnaissons que dans certains cas, le regroupement se fait peut-être à un échelon trop élevé⁷.

Le Secrétariat faisait sienne la recommandation du BVG, comme il est indiqué plus haut. Dans sa réponse, il a indiqué que, dans des circonstances semblables, il tâcherait de présenter les budgets de dépenses avec plus de transparence. L'honorable John Baird, ministre des Affaires étrangères et ancien ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, a insisté sur l'engagement du gouvernement à régler la question et a indiqué : « La vérificatrice générale a dit que lorsque nous avons présenté ces budgets au Parlement, nous aurions dû fournir des informations plus claires. Bien que nous procédions ainsi depuis plusieurs années, elle a raison. Cela aurait dû être plus clair, et ce le sera la prochaine fois⁸. »

⁶ Chapitre 2, p. 48, réponse à la recommandation 2.15.

⁷ Réunion n° 12, 1630.

⁸ Réunion n° 12, 1625.

La secrétaire du Conseil du Trésor a exposé les mesures prises par le Secrétariat pour donner suite à la recommandation du BVG :

Compte tenu des conseils de la vérificatrice générale, nous avons entrepris deux projets au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor. Premièrement, nous avons entrepris de décrire de manière plus détaillée les initiatives de nature horizontale. De plus, comme vous le constaterez sous peu, nous fournissons pour la première fois des renseignements sur les initiatives horizontales qui figurent dans les budgets des dépenses tant actuels qu'antérieurs. Ainsi, on peut maintenant suivre les fonds. Il s'agit là d'une nouveauté. Nous avons également instauré quelques lignes directrices très claires au sein de notre organisation, car c'est nous qui fournissons aux ministères les feuilles sur lesquelles figure leur budget des dépenses afin qu'ils les approuvent. Lorsque des sous-programmes précis fournissent aux programmes déjà en service des paramètres différents ou supplémentaires, ces sous-programmes sont maintenant énumérés séparément. Nous avons l'habitude de les grouper, mais nous admettons que ces renseignements n'étaient peut-être pas aussi transparents ou clairs qu'il le fallait. Nous avons reconnu ce fait. En conséquence, lorsque des sous-programmes ayant des paramètres différents ou supplémentaires existent, ils seront désignés de manière distincte. Toutefois, ils figureront toujours sous la rubrique du programme principal afin qu'on puisse suivre le cheminement complet des fonds liés aux autorisations du programme. Les rapports ministériels sur le rendement rendent également compte des éléments des programmes, tout comme les comptes publics. Les députés peuvent suivre l'évolution complète de ces éléments à l'aide des Budgets principaux des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses, des rapports ministériels sur le rendement et des comptes publics⁹.

Le Comité convient avec le BVG qu'il est important que le budget des dépenses fournisse des informations claires et précises. Sans cela, il est difficile pour le Parlement d'examiner soigneusement les plans de dépenses du gouvernement dans les budgets et de vérifier par la suite, dans les comptes publics, comment les fonds ont été dépensés. Le Comité reconnaît l'engagement du gouvernement à l'égard de la reddition de comptes et de la transparence et croit que les mesures prises par le Secrétariat rendront plus claire et plus transparente l'information présentée au Parlement au sujet des sous-programmes dans les budgets des dépenses.

⁹ Réunion n° 12, 1705.

SÉLECTION DES PROJETS

Les municipalités, les collectivités et les intervenants ont présenté 242 projets pour lesquels ils souhaitaient obtenir du financement au titre du Fonds d'infrastructure du G8. Parmi ces 242 projets, 33 ont été présentés par le ministre de l'Industrie au ministre de l'Infrastructure; 32 projets ont été approuvés par l'ancien ministre de l'Infrastructure aux fins du financement et un projet a été retiré par une municipalité.

Le BVG a cherché à déterminer comment les projets étaient examinés et choisis, mais de hauts fonctionnaires lui ont dit qu'ils ne participaient pas à la sélection des projets ni à l'établissement des priorités de financement et que, par conséquent, ils ne pouvaient pas fournir de renseignements ni de documents sur le processus de sélection.

Le ministre des Affaires étrangères, l'honorable John Baird, a indiqué dans son témoignage qu'il était le seul ministre autorisé par la loi à approuver des projets :

En tant que ministre d'Infrastructure Canada, j'étais la seule personne autorisée par la loi à approuver des projets. Bien sûr, mon collègue sélectionnait, identifiait et recommandait des projets, mais il ne pouvait pas les approuver. Moi seul, en tant que ministre de l'Infrastructure, détenait ce pouvoir¹⁰.

Le ministre Clement a joué un rôle de coordination, comme l'a fait remarquer la sous-ministre d'Infrastructure Canada, M^{me} Yaprak Baltacioglu :

Ces paroles ont une importance dans le processus de sélection. Comme il l'a souligné dans sa déclaration préliminaire, le ministre Clement a travaillé avec les collectivités locales et leurs dirigeants pour déterminer quels projets prioritaires pourraient être financés. Les projets prioritaires identifiés ont été remis à Infrastructure Canada. Infrastructure Canada a effectué une évaluation de ces projets en tenant compte des modalités du programme. Nous avons conseillé le ministre Baird relativement au processus d'approbation des 32 projets et aussi en ce qui concerne sa signature pour les accords de contribution. À titre de ministre légalement responsable du financement, le ministre Baird a signé les accords de contribution et tous les autres documents nécessaires.

¹⁰ Réunion n° 12, 1555.

Le ministre Clement, à titre de ministre qui fait la recommandation, a également signé des documents, mais sa participation était, de notre point de vue, symbolique. Nous estimons que l'approbation de ces projets s'est faite conformément à la procédure.

Ensuite, les documents ont été envoyés aux divers promoteurs qui les ont signés. C'est à ce stade que les ministres n'étaient plus impliqués et nous avons cessé d'administrer le programme. Nous communiquions avec les promoteurs pour ce qui est de leurs factures, du mode de paiement et ainsi de suite¹¹.

L'honorable Tony Clement, président du Conseil du Trésor et ancien ministre de l'Industrie, a dit au Comité qu'il avait surtout joué un rôle de coordination dans le processus de sélection des projets; il était en fait un interlocuteur entre le gouvernement fédéral et la collectivité. Il a mentionné à plusieurs reprises qu'il n'avait pas pris part à la sélection des projets. Le Ministre a expliqué en quoi consistait le processus :

Comme il y avait beaucoup trop de projets pour les fonds disponibles, et qu'il était clair que certaines de ces idées ne relevaient pas de la compétence fédérale, j'ai alors proposé aux maires un processus simple et direct par lequel ils pouvaient se concentrer sur les propositions qui comptaient vraiment pour eux et pour la région. Je leur ai proposé de déterminer, entre eux et avec les membres de leurs conseils, les priorités absolues et, en se fondant sur leur propre jugement, d'éliminer les propositions qu'ils considéraient de moindre nécessité ou ne relevant pas de la compétence fédérale. Étant donné que d'autres maires ne voulaient pas présenter de propositions par l'intermédiaire du maire de Huntsville, j'ai offert mon bureau de circonscription de Huntsville comme point de réception des propositions et de là, elles seraient acheminées aux responsables fédéraux. Ces suggestions ont été accueillies favorablement par les maires et les leaders de la communauté et ils ont travaillé ensemble pour déterminer leurs priorités absolues. Essentiellement, chacun des maires a examiné les propositions pour sa municipalité et n'a présenté que celles qu'il considérait comme prioritaires¹².

Le Ministre a expliqué qu'il n'y avait pas de documents pour l'examen des 242 projets parce que les maires avaient eux-mêmes examiné les projets et que seulement 32 avaient été soumis à Infrastructure Canada.

¹¹ Réunion n° 12, 1555.

¹² Réunion n° 12, 1535.

Le vérificateur général par intérim a dit au Comité qu'il pensait que les décisions devaient s'appuyer sur des documents pertinents. « Je suis très préoccupé par l'absence de documents, au gouvernement fédéral, démontrant comment et pourquoi ces 32 projets ont été choisis. La documentation est importante pour la transparence et la reddition de comptes¹³ », a-t-il dit. Puis, il a dit au Comité : « À mon avis, il y a un enseignement très simple à tirer de cette expérience. Les fonctionnaires ont un rôle à jouer dans ce contexte et il faut leur permettre de jouer ce rôle afin de garantir que les bonnes procédures sont suivies et que les programmes sont administrés de manière transparente¹⁴. »

Le vérificateur général par intérim estimait également qu'il n'était pas nécessaire d'imposer davantage de règles :

Nous ne parlons pas à mon avis d'une situation qui exige plus de règles. Pour moi, les règles existent déjà. Notre bureau s'est déjà exprimé à ce sujet par le passé, et je suis entièrement d'accord avec sa prise de position, à savoir que nous n'avons pas besoin d'autres règles. Ce qu'il nous faut, c'est que les règles actuelles soient appliquées de manière conséquente. Je n'attends pas que le gouvernement nous dise qu'il a établi de nouvelles règles et procédures, car nous n'en avons pas besoin dans ce cas-ci¹⁵.

Le président du Conseil du Trésor admettait que le processus laissait à désirer : « Avec le recul, il aurait peut-être été préférable que les responsables de l'infrastructure examinent la totalité des 242 propositions initiales et de ne pas simplement encourager les maires à collaborer ensemble et à faire le tri de leur demande par souci d'efficacité et d'économie de temps¹⁶.

Le Comité convient que la reddition de comptes et la transparence reposent sur certains processus et documents et qu'elles sont nécessaires pour que les Canadiens

¹³ Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, le 5 octobre 2011, réunion n^o 6, 1535.

¹⁴ Réunion n^o 6, 1645.

¹⁵ Réunion n^o 6, 1610.

¹⁶ Réunion n^o 12, 1540.

aient l'assurance que les fonds publics sont dépensés avec prudence et probité. Le Comité formule donc la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada s'assure que toutes les décisions prises à l'égard des processus de présentation et de sélection établis dans le cadre des fonds d'infrastructure soient étayées des documents voulus.

Mises à part les améliorations qui pourraient être apportées à la sélection des projets, il convient de signaler que, d'après l'audit, Infrastructure Canada avait mis en place des mécanismes d'administration des accords de contribution pour les 32 projets approuvés. Le vérificateur général par intérim a précisé au Comité que « [l]es fonctionnaires concernés ont bien administré les accords après la sélection des projets et se sont bien assurés que le Canada en a effectivement eu pour son argent relativement à l'ensemble des projets¹⁷ ». Il a ajouté : « [J]e peux vous affirmer qu'Infrastructure Canada a administré les accords de contribution relatifs à chacun de ces projets de manière prudente et responsable¹⁸. »

La sous-ministre des Transports a expliqué au Comité que le Ministère avait fait diligence à l'égard des projets d'infrastructure du G8. « Le ministère s'est assuré que toutes les factures qui ont été présentées ont été révisées, et nous avons comptabilisé tout ce qui a été payé. De même, nous nous sommes assurés que les résultats réels ont été obtenus en ce qui concerne la construction de l'infrastructure publique financée au moyen de ce fonds¹⁹ ».

CONCLUSION

Le BVG a conclu que le gouvernement aurait pu faire preuve d'une plus grande transparence quand il a demandé l'autorisation de dépenser au titre du Fonds d'infrastructure du G8 dans le Budget supplémentaire des dépenses. Il s'est dit

¹⁷ Réunion n° 6, 1540.

¹⁸ Réunion n° 6, 1645.

¹⁹ Réunion n° 12, 1545.

préoccupé par l'absence de documents pour la sélection des 32 projets à financer parmi les 242 projets qui avaient été présentés.

Le Comité est d'avis que des améliorations pourraient être apportées et constate que le gouvernement s'est engagé à le faire. Il ne doute pas que les sous-programmes seront mieux indiqués dans le Budget supplémentaire des dépenses et que le processus de sélection des projets d'infrastructure sera adéquatement documenté.

Le Comité constate que des fonctionnaires ont examiné les 32 projets retenus pour s'assurer de leur admissibilité. Ils en ont par la suite surveillé l'administration et ils ont déterminé qu'on avait rendu compte de l'utilisation des fonds comme il convenait. En fin de compte, le gouvernement en a eu pour son argent et les résidents de Parry Sound—Muskoka bénéficient d'un héritage durable. Comme le vérificateur général par intérim a fait remarquer au Comité : « Les fonctionnaires concernés ont bien administré les accords après la sélection des projets et se sont bien assurés que le Canada en a effectivement eu pour son argent relativement à l'ensemble des projets²⁰. » Pour sa part, John Forster, sous-ministre adjoint à Infrastructure Canada, a indiqué que, « à la fin, 50 millions de dollars ont été autorisés pour le fonds; environ 45,7 millions de dollars ont été approuvés pour les projets et la dépense finale s'est élevée à 44,8 millions de dollars. Toutes les factures et réclamations ont été payées et vérifiées avec rapports à l'appui²¹. »

²⁰ Réunion n° 6, 1540.

²¹ Réunion n° 12, 1545.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
Ministère de l'Industrie	2011/11/02	12
Richard Dicerni, sous-ministre		
Yaprak Baltacioglu, sous-ministre		
John Forster, sous-ministre délégué, Infrastructure Canada		
Chambre des communes		
John Baird, ministre des Affaires étrangères		
Tony Clement, président du Conseil du Trésor		
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Michelle d'Auray, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada		

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (41^e législature, 1^e session : [séances n^{os} 12, 25 à 27, 29, 30 et 34](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

David Christopherson, député

« Le fonds d'infrastructure du G8 »

Résumé

1. Le rapport du printemps 2011 du vérificateur général sur le Fonds d'infrastructure du G8 est l'un des documents les plus importants publiés par le Bureau du vérificateur général au cours des dernières années. Ce rapport donne des précisions sur la gestion d'une caisse occulte de 50 millions \$ pour le sommet du G8 de 2010, utilisée exclusivement dans la circonscription du ministre Clement : Parry Sound – Muskoka. Des sommets similaires n'ont reçu que le dixième du financement fédéral accordé au sommet de Muskoka.
2. Les membres conservateurs du comité des comptes publics ont refusé d'entendre le témoignage d'un représentant du Bureau du vérificateur général devant le comité des comptes publics pour discuter spécifiquement de ce dossier. C'est une insulte envers les principes de transparence et de reddition de comptes qui guident les travaux de ce comité.
3. Nous sommes d'accord avec le commentaire du vérificateur général intérimaire concernant la gestion du Fonds d'infrastructures, selon lequel « des règles ont été violées¹ ». Toutefois, les membres conservateurs du Comité des comptes publics ont déposé un rapport qui contient plusieurs erreurs fondamentales et qui ne respecte pas réellement les principes de reddition de comptes. Leur devoir est de travailler au-delà des lignes partisans et de chercher des réponses pour le public canadien qu'ils défendent. Leur inaction met en péril la légitimité du comité comme observateur des dépenses du gouvernement.

Contexte

4. Le fonds de 50 millions \$ qui allait devenir le Fonds d'infrastructure du G8 a d'abord été annoncé au parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Le gouvernement a utilisé la ligne budgétaire de 83 millions \$ intitulée « Fonds pour les infrastructures frontalières » comme un « véhicule² » pour distribuer l'argent rapidement. Le BVG a conclu que cela n'avait pas permis de « faire ressortir de manière claire et transparente la nature³ » du Fonds d'infrastructures.
5. Lorsque le gouvernement a ajouté 10 millions \$ dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2010-2011 au Fonds pour les infrastructures frontalières, il l'a fait sous le titre « financement additionnel pour le Fonds pour les infrastructures frontalières en lien aux projets en appui au sommet du G8 de 2010. » Le BVG a conclu que ce libellé manquait « également de clarté parce qu'il donne à penser que ces projets concernaient d'une façon ou d'une autre l'infrastructure frontalière, ce qui n'était pas le cas.⁴ »
6. Le gouvernement conservateur était à l'époque en situation minoritaire. Il aurait eu besoin de l'appui d'au moins un autre parti afin de faire adopter cette législation. S'ils avaient été francs concernant la nature de ce financement, il est évident qu'un projet de vanité superflue, au milieu d'un ralentissement économique, n'aurait jamais été approuvé. Nous croyons que c'est pour cette raison que leur libellé trompeur a été utilisé à de multiples reprises.

Le sommet et la sélection des projets

Opinion dissidente du Nouveau Parti démocratique Présenté au Comité permanent des comptes publics

7. Les dates et le lieu du sommet du G8 ont été annoncés le 1^{er} novembre 2008. Le Fonds d'infrastructure a quant à lui été annoncé le 6 février 2009. Pourtant, dès août 2008, le ministre Clement avait contacté les maires de la région pour proposer certains projets qui pourraient recevoir du financement fédéral.
8. Le personnel politique de M. Clement, ainsi que le personnel de sa circonscription, étaient activement impliqués dans ces projets. Son bureau de circonscription était le point de collecte pour les propositions de projets : son personnel ministériel a fourni des conseils aux villes et écrit des lettres de refus. L'utilisation de personnel exempté par Tony Clement avait pour but de contourner la Loi fédérale sur l'accès à l'information. C'est uniquement grâce à des requêtes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale que le NPD a été capable de décrire leur énorme implication dans la gestion du Fonds.
9. Le rapport du BVG a indiqué que les fonctionnaires d'Infrastructure Canada ont été incapables de lui fournir les documents indiquant de quelle manière les projets ont été évalués et sélectionnés; grâce à des requêtes en vertu de la loi sur l'accès à l'information, nous savons maintenant que les fonctionnaires d'Infrastructure Canada avaient une liste de 242 projets avant la publication du rapport. Un mémo du chef de cabinet du sous-ministre de l'Industrie indique que : « Les fonctionnaires de FedNor ont transféré le catalogue des projets aux fonctionnaires d'Infrastructure Canada. Les 242 propositions de projets ont été envoyées; cela incluait les 32 projets recommandés par le ministre Clement. ⁵ » [Traduction]
10. Le rapport du BVG indique également que le Bureau de gestion du sommet (BGS) n'a aucun document concernant son rôle dans « l'étude et la sélection des 242 projets ⁶ » [Traduction]. L'un haut dirigeant du BGS était membre du Groupe local de leadership (GLL) présidé par Tony Clement, dont les rencontres servaient à étudier les critères d'évaluation des projets qui recevrait du financement à partir du Fonds⁷.
11. Après avoir demandé aux maires de la région de lui présenter des idées de projet avant même que nous ayons les résultats de l'élection fédérale de 2008, le bureau de circonscription de Tony Clement a reçu un total de 242 propositions de projet. Même si Tony Clement a affirmé le 20 juin 2011 que les maires locaux « ont dit qu'ils s'entendaient pour dire que 242 projets c'était beaucoup trop et ont suggéré d'en garder 32 ou 33, ce dont ils m'ont fait part ⁸ » [Traduction], aucun document n'appuie cette affirmation. Nous savons que plusieurs projets qui étaient considérés comme prioritaires par les maires eux-mêmes, par exemple la réparation de la caserne de pompiers de Minett, ont été rejetés. Des lettres de refus pour 210 projets ont été émises par le personnel ministériel de Clement⁹.

Conclusions

12. Il est maintenant clair que tous les documents pertinents relatifs à l'étude et à la sélection des projets n'ont pas été remis au Bureau du vérificateur général. Dans les mots du vérificateur général intérimaire : « Nous nous sommes adressés au Bureau du ministre pour demander toute documentation permettant d'expliquer la façon dont les projets ont été choisis qui serait disponible soit au cabinet du ministre, soit au bureau de circonscription. Nous avons reçu une petite quantité de documents, qui n'étaient pas directement liés à la question de la sélection des projets, d'où les conclusions de notre rapport. ¹⁰ » Cependant, nous savons qu'à la fois Industrie Canada et Infrastructure Canada étaient en possession des 242 propositions de projets avant la conclusion du rapport de vérification. ¹¹
13. L'importance d'un processus fonctionnel de supervision des dépenses gouvernementales ne peut pas être exagérée. Nous ne pouvons pas non plus exagérer l'importance de la capacité et de la volonté des comités parlementaires d'appliquer ce processus

Opinion dissidente du Nouveau Parti démocratique Présenté au Comité permanent des comptes publics

de supervision. Les membres conservateurs du Comité permanent des comptes publics, en refusant de chercher à obtenir des réponses solides concernant le Fonds d'Infrastructure ont contrevenu à leurs responsabilités envers le public canadien qu'ils doivent servir.

Recommandations :

14. À la lumière des préoccupations décrites précédemment, le NOD recommande que :

- Tous les documents à Industrie Canada et Infrastructure Canada soient remis au BVG.
- Tous les documents relatifs au Fonds du G8 soient présentés à la Chambre des communes.
- Le comité permanent des comptes publics effectue une révision entière du rapport de la vérificatrice générale du printemps 2011.
- Le comité permanent des comptes publics permette à la vérificatrice générale de témoigner devant le comité au sujet de ce chapitre en particulier du rapport de la vérificatrice générale.

¹ Fekete, J. « Rules were broken » concernant les dépenses des sommets du G8/G20 : vérificateur général. The National Post, 6 octobre 2011.

² Hon. John Baird. Hansard, Rapports du Comité permanent des comptes publics, 2 novembre 2011 (1620)

³ Bureau du vérificateur général du Canada. Rapport du printemps 2011, Chapitre 2 (2.22).

⁴ Bureau du vérificateur général du Canada. Rapport du printemps 2011, Chapitre 2 (2.14).

⁵ Halucha, Paul. Memorandum au sous-ministre. 2 novembre 2011. Publié après une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information le 9 décembre 2011.

⁶ Bureau du vérificateur général du Canada. Rapport du printemps 2011, Chapitre 2 (2.17).

⁷ Compte-rendu de la rencontre du Groupe local de leadership du sommet du G8 de 2010. <http://bit.ly/GV4LRs>

⁸ Hon. Tony Clement. Hansard, Comité des comptes publics, opérations et prévisions budgétaires, 20 juin 2011 (1645).

⁹ Lettre de David Pierce à Walter Schmid, 9 juillet 2009. "G8 Documents". <http://bit.ly/H9eOpt> p.9.

¹⁰ Wiersema, John. Hansard, Comité permanent des comptes publics, 5 octobre 2011.

¹¹ Courriel de Tom Dodds à France Pégeot, 13 janvier 2010 "Infrastructure Canada request for G8 Project Proposal Information."

« Le Fonds d'infrastructure du G-8 », chapitre 2, *Printemps 2011* – *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*

Rapport dissident du Parti libéral du Canada au rapport majoritaire des conservateurs

Le Parti libéral du Canada doit malheureusement présenter à la Chambre des communes un rapport dissident sur l'utilisation, par le gouvernement, du fameux Fonds d'infrastructure du G-8, sur lequel s'est penchée la vérificatrice générale du Canada.

Le présent rapport minoritaire a été élaboré principalement en raison des efforts concertés qu'ont déployés les membres conservateurs du Comité pour étouffer cette affaire et pour minimiser l'importance des conclusions et des recommandations du vérificateur général.

Le premier signe que le gouvernement tentait d'étouffer cette affaire est vite apparu au cours des délibérations lorsqu'il s'est servi de sa majorité au Comité permanent des comptes publics pour refuser au vérificateur général par intérim et actuel la possibilité de comparaître devant le Comité pour exposer ses conclusions. Les conservateurs ont ainsi barré la route à tout échange possible avec le vérificateur général au sujet des mesures à prendre et empêché que d'autres questions ne soient posées. Même le vérificateur général du Canada a constaté qu'une telle décision allait à l'encontre des pratiques du Comité et il a indiqué, dans l'opinion qu'il a exprimée, qu'elle était contraire aux pratiques exemplaires visant à garantir la reddition de comptes au Parlement grâce aux travaux de comités des comptes publics.

La question qui a retenu l'attention du bureau du vérificateur général (BVG) est l'utilisation d'un budget de 50 millions de dollars pour l'achat de belvédères et de tables de pique-nique, pour l'aménagement de lacs artificiels, etc. devant servir, disait-on, pour les réunions du Sommet du G-8 prévues à Muskoka, en Ontario, en 2010.

Le BVG a constaté que l'autorisation budgétaire de 50 millions de dollars avait été obtenue au moyen d'une campagne de désinformation, défiant toute surveillance et approbation parlementaires.

Dès le début, l'administration du programme posait de sérieux problèmes, par exemple :

- 1) Le gouvernement utilisait un programme existant, appelé Fonds pour l'infrastructure frontalière, même si les projets pour lesquels des fonds des contribuables étaient utilisés n'avaient rien à voir avec l'infrastructure frontalière. En fait, la plupart des dépenses ont été effectuées à des centaines de kilomètres de la frontière.
- 2) Le gouvernement a laissé entendre qu'il avait besoin d'utiliser les fonds d'un programme existant et non connexe pour répartir les sommes parce que le Sommet du G-8 allait bientôt commencer. Le vérificateur général soutient que si on avait sollicité l'approbation administrative et parlementaire requise pour un tel fonds, le projet aurait pu être réalisé à temps.

- 3) Des cadres supérieurs de Transports Canada, d'Industrie Canada, des Affaires étrangères et d'autres grands ministères ont indiqué au BVG qu'ils n'avaient rien eu à faire avec le processus d'établissement du budget pour le Fonds d'infrastructure du G-8, ce qui constitue en soi un sérieux problème, d'autant plus que le budget final s'élevait à presque dix fois celui de tout autre fonds semblable. Il est clair que la politique l'a emporté sur les principes et sur la reddition de comptes.

À la toute fin, le BVG a conclu sans équivoque que le Parlement avait été dupé quand on lui a demandé d'approuver les 50 millions de dollars pour d'autres projets d'infrastructure frontalière alors que les conservateurs comptaient utiliser les fonds à d'autres fins, dont l'installation de belvédères et l'aménagement de lacs artificiels dans la circonscription du ministre Clement.

De plus, on peut s'interroger sur la façon dont il a décidé d'utiliser les fonds obtenus de manière douteuse. Le ministre Tony Clement a créé ce que beaucoup considéreraient comme un processus privé de traitement et d'approbation des demandes de financement. Les bureaucrates du gouvernement n'étaient pas autorisés à participer à la sélection des projets qui seraient financés au moyen de l'argent des contribuables, car les demandes de financement étaient acheminées au bureau de circonscription du ministre Clement à Muskoka.

Encore aujourd'hui, le Parlement n'a aucune idée de la façon dont les projets ont été sélectionnés. Au dire des ministres Clement et Baird, c'est la collectivité en général qui a elle-même décidé de l'utilisation des fonds. Des douzaines de maires de la région auraient pris part au processus de sélection et auraient ramené à tout juste moins de 50 millions de dollars leurs demandes initiales d'un quart de milliard de dollars, sans grande orientation de la part de représentants fédéraux. Les projets présentés aux ministres Clement et Baird ont tous été approuvés sans exception. On ignore encore cependant combien de ponts les ministres pensaient pouvoir acheter et vendre à l'aide de ce processus.

Encore plus troublants sont les faits et la réponse du gouvernement. Dans cette sordide affaire, il reste plus de questions que de réponses. Et l'une des raisons qui justifient la présentation d'un rapport dissident est que les membres conservateurs du Comité ont refusé d'inclure certaines citations provenant du rapport du vérificateur général ou certains renvois dans tout rapport qu'ils endosseraient. À leur avis, le contexte dans lequel les déclarations ont été faites ne pouvait être clairement compris. Or, on leur a dit à maintes reprises que s'ils avaient autorisé le vérificateur général à comparaître devant le Comité pour expliquer ses déclarations et ses recommandations, le gouvernement aurait pu l'interroger pour mieux comprendre sa position. Ils ont refusé que le vérificateur général compare et ont ensuite utilisé ce prétexte pour exclure du rapport d'importantes parties du témoignage. C'est franchement choquant et il faut le signaler.

Le gouvernement Harper a tenté d'étouffer toute l'affaire concernant le Fonds d'infrastructure du G-8. Le mépris des règles administratives et de la procédure parlementaire était suffisamment choquant en soi, mais c'est maintenant toute la situation que vient éclabousser le camouflage.